



Bulletin Officiel

N° 3730 Vendredi 19 Novembre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DE SANCTION 2

قرار عقوبة 3

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS
DE LA SOCIETE «MODERN LEASING» 4

AVIS DES SOCIETES

FUSION PAR ABSORBTION PAR L'UBCI DE UBCI LEASING, UNION
IMMOBILIERE, UBCI ASSET MANAGEMENT ET MED FINANCE SICAF

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI- 5-9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

COMMUNIQUE DU CMF

Le Collège du Conseil du Marché Financier érigé en Conseil de discipline, a décidé, lors de sa réunion du 28 octobre 2010, d'infliger les sanctions disciplinaires suivantes:

- à l'encontre de la « Société Internationale d'Intermédiation et de Conseil en Finance et Investissement - SICOFI » en la personne de son représentant légal: **l'interdiction totale de toutes les activités relatives à l'intermédiation en bourse pendant trois mois** et ce, pour avoir inobservé des dispositions légales et réglementaires relatives à l'organisation interne, au traitement des ordres de bourse et à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières;
- et à l'encontre de Monsieur Foued DAHMAN, en sa qualité de directeur général de la société « SICOFI »: **l'interdiction totale de toutes les activités relatives à l'intermédiation en bourse pendant six mois** et ce, pour avoir manqué à son obligation de veiller au respect par la société « SICOFI » de dispositions légales et réglementaires relatives à l'organisation interne, au traitement des ordres de bourse et à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières.

Dans le but de sauvegarder les intérêts de la clientèle de la « SICOFI » et du marché, le Collège du Conseil du Marché Financier réuni le 3 novembre 2010 a désigné, après avis de l'association des intermédiaires en bourse, la société d'intermédiation en bourse « Amen INVEST », à l'effet d'assurer l'expédition des affaires courantes au siège de la société « SICOFI » et ce, durant la période de la sanction infligée à la société.

Les décisions sus-indiquées du Collège du Conseil du Marché Financier prendront effet à partir du 22 novembre 2010.

بلاغ من هيئة السوق المالية

قرّر مجلس هيئة السوق المالية المنعقد بتاريخ 28 أكتوبر 2010 كمجلس تأديب،
تسليط العقوبات التأديبية التالية:

- على شركة الوساطة بالبورصة "الشركة العالمية للوساطة والإرشاد المالي والاستثمار" (سيكوفي) في شخص ممثّلها القانوني : **التوقيف الكلي لمدة ثلاثة أشهر عن ممارسة كل الأنشطة المتعلقة بالوساطة بالبورصة**، وذلك من أجل خرق أحكام قانونية وترتيبية تتعلق بالتنظيم الداخلي وبمعالجة أوامر البورصة وبمسك وإدارة حسابات الأوراق المالية ؛

- وعلى السيد فؤاد دحمان بوصفه المدير العام لشركة "سيكوفي" : **التوقيف الكلي لمدة ستة أشهر عن ممارسة كل الأنشطة المتعلقة بالوساطة بالبورصة**، وذلك من أجل إخلاله بواجب الحرص على إحترام شركة "سيكوفي" لأحكام قانونية وترتيبية تتعلق بالتنظيم الداخلي وبمعالجة أوامر البورصة وبمسك وإدارة حسابات الأوراق المالية.

وحفاظا على مصالح حرفاء شركة "سيكوفي" والسوق، عيّن مجلس هيئة السوق المالية المنعقد بتاريخ 3 نوفمبر 2010، بعد أخذ رأي جمعية الوسطاء بالبورصة، شركة الوساطة بالبورصة "الأمان للاستثمار" للقيام بالأعمال الجارية بمقر شركة "سيكوفي" وذلك مدة العقوبة المسلطة على الشركة المعنية.

ويسري مفعول قرارات مجلس هيئة السوق المالية المشار إليها أعلاه ابتداء من تاريخ 22 نوفمبر 2010.

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE «MODERN LEASING»

1. La Bourse porte à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public que la souscription à l'augmentation de capital par l'émission de **1 000 000** actions nouvelles de la société «Modern Leasing» ouverte du lundi 25 octobre 2010 au lundi 08 novembre 2010, a été clôturée.
2. A partir du lundi 15 novembre 2010, les 3 000 0000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société « Modern Leasing» et les 1 000 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **4 000 000** actions de nominal cinq dinars chacune sont introduites au Marché Principal des titres de capital de la Cote de la Bourse, au cours de 8,500 dinars. Toutefois, le démarrage des négociations sur les actions de la société « Modern Leasing» sera annoncé par avis, dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.
3. La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit:

Intermédiaire	Quantité Retenue	Nombre d'ordres Retenus	Quantité attribuée				Total OPF
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	
UFI	82 076	540	2 634	1 362	4 166		8 162
TSI	1 712 154	1 335	11 852	42 885	7 645		62 382
CCF	159 632	203		4 098	1 330		5 428
AFC	2 088 324	622	19 096	53 069	2 897		75 062
CGI	485 063	328		12 500	1 614		14 114
BNA Capitaux	2 070 531	1 163	34 098	49 501	7 090		90 689
AMEN Invest	983 493	2 301	35 757	18 170	17 408		71 335
MAC SA	2 521 221	2 240	65 943	55 216	15 714		136 873
SOFIGES	790 426	1 860	1 082	19 019	13 193		33 294
Tunisie Valeurs	2 120 924	3 341	19 220	48 068	21 912		89 200
MAXULA Bourse	698 251	1 412	14 987	14 442	10 236		39 665
SICOFI	5 194	194		21	1 538		1 559
BIATCapital	600 048	320		15 990	1 542		17 532
UBCI Finance	231 643	98	12 399	4 037	595		17 031
ATTIJARI INTER	1 793 471	3 136	8 524	43 986	22 735		75 245
SBT	24 666	33		533	158		691
INI	4 720	50			400		400
SCIF	556 039	510		14 749	3 068		17 817
SIFIB BH	660 111	921	10 958	8 877	3 392	50 000	73 227
FINA CORP	1 787 169	156	1 456	48 604	264		50 324
CGF	1 221 588	1 045	15 496	29 697	6 832		52 025
BEST Invest	87 580	332		1 899	2 388		4 287
AXIS	813 368	587	46 498	13 277	3 883		63 658
Total	21 497 692	22 727	300 000	500 000	150 000	50 000	1 000 000

AVIS DES SOCIETES

FUSION PAR ABSORPTION PAR L'UBCI DE
UBCI LEASING, UNION IMMOBILIERE,
UBCI ASSET MANAGEMENT,
ET MED FINANCE SICAF

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF :

Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège social : 139, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-

1. Dates d'approbation de la fusion par les conseils d'administration des sociétés concernées par la fusion :

L'opération de fusion a été approuvée par les conseils d'administration de chacune des sociétés, réunis respectivement :

Société absorbante :

- UBCI : conseil d'administration du 08 Mai 2009

Sociétés absorbées :

- UBCI LEASING : conseil d'administration du 06 Mai 2009

- Med Finance SICAF : conseil d'administration du 15 mai 2009

- Union Immobilière : conseil d'administration du 14 mai 2009

- UBCI Asset Management : conseil d'administration du 14 mai 2009

2. Date prévisionnelle de la réunion des assemblées générales des sociétés fusionnantes pour approuver le projet de fusion :

Le 29 décembre 2010.

3. Motifs et buts de l'opération :

Cette opération s'intègre, pour certaines filiales concernées (MED FINANCE SICAF et UNION IMMOBILIERE) dans l'esprit de la loi 2001-65, relative aux établissements de crédits et a notamment comme objectif l'aboutissement à une mise en conformité avec le texte de celle-ci. En effet, l'existence de la société Med Finance SICAF qui a été créée en vue de permettre à l'UBCI de contrôler ses filiales exerçant dans le domaine des services financiers est devenue inutile puisque l'article 22 de la loi susvisée permet désormais aux banques la participation directe et illimitée dans le capital des sociétés opérant dans le service financier. Par ailleurs, l'absorption de la société Union Immobilière, dont l'activité actuelle se limite exclusivement à la location d'immeubles à l'UBCI, vise à se conformer aux dispositions de l'article 21 de la loi sus indiquée qui limite à 30 % la participation des banques dans le capital des sociétés n'exerçant pas dans le domaine des services financiers.

La fusion absorption de UBCI Leasing répond quant à elle, à un objectif de rationalisation et maîtrise des coûts d'exploitation pour l'activité de LEASING, tout en assurant un développement sain et rentable de celle-ci.

Enfin, la fusion permettra d'éviter le recours à une procédure de liquidation de la société UBCI Asset Management, société demeurée en veilleuse depuis sa création

- Suite -

4. Date d'effet de la fusion

La fusion prend effet normalement à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura à décider de l'opération de fusion. Toutefois, et par souci de simplicité, il peut être envisagé de retenir le principe de la rétroactivité selon lequel la fusion prend effet à partir de la date de clôture des états financiers objet des travaux d'évaluation, soit le 31 décembre 2009.

En conséquence, les opérations réalisées par les sociétés absorbées à compter du 01 janvier 2010 et jusqu'à la date définitive de la fusion, seront considérées comme étant faites pour le compte de la société absorbante. L'UBCI s'engage à prendre en charge les engagements pris par les sociétés absorbées jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

5. Autorisation du Ministre des Finances

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits, le Ministre des Finances a donné son autorisation en date du 27 mars 2008 à l'UBCI pour la réalisation de l'opération de fusion par absorption de ses quatre filiales : UBCI LEASING, Med Finance SICAF, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

Cette autorisation a été subordonnée à la condition que la participation de la BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS ne dépasse pas 50 % du capital de l'UBCI par suite de l'opération de fusion.

Pour ce faire, BNP Paribas BDDI PARTICIPATIONS a procédé, en date du 22/10/2010, à la cession de 420 485 actions MED FINANCE SICAF à l'UBCI. Cette cession permet de respecter la condition à laquelle a été subordonnée l'autorisation du Ministre des Finances.

6. Caractéristiques de l'opération de fusion par absorption

Dans le cadre de cette opération de fusion, l'UBCI absorbera ses quatre filiales : UBCI LEASING, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF.

La fusion absorption de ces quatre filiales sera rémunérée par l'attribution aux actionnaires, autres que l'UBCI, de chaque filiale, de nouvelles actions UBCI de valeur nominale de 5 DT chacune, entièrement libérées, et ce en échange de leurs actions UBCI LEASING, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF, selon des parités d'échange.

Les parités d'échange sont calculées à partir des travaux d'évaluation qui ont permis d'arrêter les valeurs des cinq sociétés concernées par la fusion. Ces parités permettront de calculer le nombre d'actions que l'UBCI devra émettre en rémunération des apports de chacune de ces quatre sociétés absorbées.

6.1. Travaux d'évaluation des sociétés objets de la fusion

Les travaux de due diligence et d'évaluation de l'UBCI, UBCI Leasing, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management effectués par ERNST & YOUNG ont abouti aux résultats suivants :

- Suite -

6.1.1. Synthèse des résultats :

Les résultats d'évaluation des actions UBCI, UBCI Leasing, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management sont détaillés comme suit :

- Valorisation de l'action UBCI :

Valorisation de l'action UBCI	Min	Max
Valeur nominale de l'action	5,000	5,000
Cours boursier au 31/12/2009	52,000	52,000
Multiples boursiers	41,877	48,770
Multiples de transactions	38,100	38,100
Discounted cash flows	24,050	26,800

Les méthodes d'évaluation basées sur le marché (les multiples boursiers et les multiples de transactions) étant considérées comme les méthodes les plus adaptées au contexte de l'opération envisagée, la valeur de l'action UBCI devrait se situer dans la fourchette 38,1 dinars à 48,8 dinars.

- Valorisation de l'action UBCI Leasing :

Valorisation de l'action UBCI LEASING	Min	Max
Valeur nominale de l'action	10,000	10,000
Multiples boursiers	27,300	37,400
Discounted cash flows	24,126	37,367

La valeur de l'action UBCI LEASING se situerait entre 24,1 dinars et 37,4 dinars.

- Valorisation des actions autres sociétés :

L'application de l'approche patrimoniale réévaluée aux restes des sociétés faisant partie du périmètre de regroupement aboutit aux valorisations suivantes :

Valorisation de l'action	Union Immobilière	Asset Management	Med finance SICAF
Valeur nominale de l'action	10,000	10,000	5,000
Valeur patrimoniale réévaluée	12,369	12,414	6,926

6.1.2. Les valeurs retenues

Les valeurs des actions des sociétés faisant partie du périmètre de regroupement ayant été retenues par la direction du groupe sont les suivantes :

	UBCI	UBCI Leasing	Union Immobilière	Med Finance SICAF	UBCI Asset Management
Valeur nominale (DT)	5,000	10,000	10,000	5,000	10,000
Valeur retenue (DT)	31,167 ^(*) ^(**)	23,000 ^(*)	12,369	6,661 ^(*)	12,414

^(*) La valeur des actions UBCI, UBCI Leasing et Med Finance SICAF tient compte des dividendes distribués en 2010.

^(**) La valeur des actions UBCI tient compte des dividendes distribués en 2010 et de l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée en 2010.

6.2. Les parités d'échange (UBCI / filiale absorbée)

Les parités d'échange permettront de calculer le nombre d'actions que l'UBCI devra émettre en rémunération des apports de chacune de ses quatre filiales absorbées.

- Suite -

Ainsi, les actionnaires, autres que l'UBCI, de ces quatre filiales recevront des actions UBCI en échange de leurs actions UBCI Leasing, Union Immobilière, Med finance SICAF et UBCI Asset Management et ce selon les parités d'échange suivantes :

	UBCI / UBCI Leasing	UBCI / Union Immobilière	UBCI / Med Finance SICAF	UBCI / UBCI Asset Management
Parité d'échange	7/10	3/8	1/5	2/5
Primes de fusion ¹	4 506,5 KDT	1 962,4 KDT	1 986,1 KDT	72,5 KDT
Soulttes ²	291,1 KDT à verser par l'UBCI	136,4 KDT à verser par l'UBCI	162,2 KDT à verser par l'UBCI	0,4 KDT à verser par les actionnaires d'UBCI ASSET Management

Selon les parités d'échange ci-dessus indiquées, les actions UBCI LEASING, Union Immobilière, Med Finance SICAF et UBCI Asset Management seront échangées contre des actions UBCI à raison de :

- 7 actions UBCI contre 10 actions UBCI LEASING
- 3 actions UBCI contre 8 actions Union Immobilière
- 1 action UBCI contre 5 actions Med Finance SICAF
- 2 actions UBCI contre 5 actions UBCI Asset Management

6.3. Détermination et rémunération des apports

6.3.1. Définition des apports :

Théoriquement, l'UBCI Leasing, l'Union Immobilière, l'UBCI Asset Management et Med Finance SICAF apporteront à l'UBCI tous les éléments (actifs et passifs), droits et valeurs leur appartenant et qui constituent l'ensemble de leurs patrimoines respectifs sans exception ni réserve, cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif. Les patrimoines de ces quatre filiales doivent être dévolus à titre universel à l'UBCI dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion.

6.3.2. Rémunération des apports :

En rémunération des apports des sociétés absorbées, les actionnaires des sociétés absorbées, autres que l'UBCI, recevront les actions de la société absorbante selon les parités d'échange ci-dessus déterminées, avec le paiement ou la réception d'une soulte.

La différence entre la valeur d'apport réel et la valeur nominale des actions à émettre par l'UBCI constitue la prime de fusion.

¹ Ces primes de fusion sont conformes à celles figurant dans le rapport du commissaire aux apports, dans le rapport d'évaluation et dans le projet de fusion. Elles sont toutefois différentes de celles prises en compte pour l'établissement du bilan après fusion tel que présenté dans le prospectus relatif à la présente fusion et visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10/718** du **28/10/2010**. Les différences proviennent de la base retenue pour la comptabilisation des apports. En effet, dans le bilan après fusion les apports sont comptabilisés à leurs valeurs comptables, alors que les primes de fusion figurant dans le rapport d'évaluation, dans le projet de fusion et dans le rapport du commissaire aux apports sont calculées sur la base d'une comptabilisation des apports à leur juste valeur.

Aussi les primes de fusion présentées ici ne tiennent pas compte de la quote part de la prime annulée par suite de l'annulation des actions détenues par Med Finance SICAF dans le capital de UBCI Leasing, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

² Les soulttes présentées ici sont conformes à celles figurant dans le rapport du commissaire aux apports, dans le rapport d'évaluation et dans le projet de fusion. Toutefois, elles sont différentes de celles prises en compte pour la comptabilisation de l'opération de fusion telle que présentée dans le prospectus relatif à la présente fusion et visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10/718** du **28/10/2010**. En effet, les soulttes présentées ici ne tiennent pas compte de la quote part de la soulte annulée par suite de l'annulation des actions détenues par Med Finance SICAF dans le capital de UBCI Leasing, Union Immobilière et UBCI Asset Management.

- Suite -

Les participations de l'UBCI dans les sociétés absorbées seront annulées. La comparaison de la valeur nette comptable des titres annulés et de la quote-part correspondante des actifs nets apportés par chaque société absorbée peut donner lieu à la constatation d'une plus ou moins value. Cette plus ou moins value sera appelée respectivement boni ou mali de fusion.

6.3.2.1. Structure du capital de l'UBCI avant et après fusion

Actionnaires	AVANT REGROUPEMENT (au 31/08/2010)		Union Immob.	Asset Manag.	Med Finances SICAF	UBCI Leasing	Annulations actions	APRES REGROUPEMENT	
	Nombre titres	%						Nombre titres	%
BNP Parisbas	7 500 000	50,00%			75 903			7 575 903	50,00% *
Groupe TAMARZISTE	1 634 496	10,90%						1 634 496	10,79%
Autres Personnes Physiques Tunisiennes	1 029 667	6,86%				18 083		1 047 750	6,92%
Famille BEN SEDRINE	1 145 207	7,63%				24 780		1 169 987	7,72%
Groupe SELLAMI	975 324	6,50%						975 324	6,44%
Groupe Med RLAHI	958 491	6,39%						958 491	6,33%
Groupe BOURICHA	707 386	4,72%						707 386	4,67%
Personnes Morales Tunisiennes	155 380	1,04%						155 380	1,03%
Groupe Saad HADJ KHLIFA	345 010	2,30%						345 010	2,28%
Med Finances SICAF	0	0,00%	74 996	2 772		96 320	-174 088	0	0,00%
Med Rached CHEBIL	150 300	1,00%						150 300	0,99%
Ali FEKIH	172 500	1,15%						172 500	1,14%
Héritiers BOUAJA	139 717	0,93%						139 717	0,92%
SETCAR	0	0,00%				33 040		33 040	0,22%
Personnes Physiques non résidentes	28 047	0,19%						28 047	0,19%
Actions non déposées	58 475	0,39%						58 475	0,39%
Total	15 000 000	100,00%	74 996	2 772	75 903	172 223	-174 088	15 151 806	100,00%

6.3.2.2. Montant de l'augmentation de capital :

Le nombre d'actions nouvelles formant l'augmentation de capital de l'UBCI et destiné à rémunérer l'apport des sociétés absorbées se présente comme suit :

Désignation	UBCI	UBCI Leasing	Union Immobilière	UBCI Asset Management	Med Finance SICAF	Total
Nombre d'actions UBCI à émettre	-174 088	172 223	74 996	2 772	75 903	151 806
Valeur nominale (UBCI)	5	5	5	5	5	5
Montant de l'augmentation de capital (DT)	-870 440	861 115	374 980	13 860	379 515	759 030

A l'issue des opérations de fusion absorption de ses quatre filiales, l'UBCI se trouve propriétaire de ses propres titres qui représentent les titres apportés par Med Finance SICAF en rémunération de ses participations dans les trois autres filiales. Ces actions seront donc annulées par une simple opération de réduction du capital parallèlement aux augmentations de capital décrites ci-dessus.

Au total l'augmentation de capital porterait sur **l'émission de 151 806 nouvelles actions UBCI** de nominal 5 DT, soit un montant de **759 030 dinars**.

6.3.2.3. Attribution des actions aux actionnaires des sociétés absorbées

Les actionnaires des sociétés absorbées n'ayant pas leurs actions déposées auprès d'intermédiaires en bourse devront saisir l'UBCI en vue d'échanger leurs actions UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med finance SICAF en actions nouvelles UBCI.

Cette dernière demeurera dépositaire de toutes les actions nouvelles UBCI créées et non échangées. L'UBCI s'engage à acheter tous les rompus d'actions résultant de l'échange d'actions UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management ou Med Finance SICAF en actions nouvelles UBCI, et que des transactions entre intermédiaires n'auraient pas régularisés.

Un prospectus d'augmentation du capital de l'UBCI consécutive à la fusion absorption de UBCI Leasing, Union Immobilière, UBCI Asset Management et Med Finance SICAF visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **10-718** du **28/10/2010** sera incessamment mis à la disposition du public auprès de UBCI (service titres) : 64, Avenue Habib BOURGUIBA 2033 Mégrine, de UBCI Leasing : 39, Avenue 10 décembre 1948 -El Menzah IV- 1004 Tunis - et sur le site Internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.org.tn

* Conformément à l'autorisation du Ministre des Finances en date du 27 mars 2008, cette opération de fusion n'a pas entraîné une augmentation de la participation de BNP PARIBAS BDDI PARTICIPAIONS dans le capital de l'UBCI du fait que la BNP PARIBAS BDDI PARTICIPAIONS a cédé en date du 22/10/2010 à l'UBCI 420 485 actions MED Finance SICAF.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 19 NOVEMBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,684%		
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,696%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,704%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,711%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,718%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,725%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,735%	996,830
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,738%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,779%	1 014,728
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,850%	1 002,828
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,892%	1 031,611
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,928%	1 078,173
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,945%	1 106,969
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,987%	1 074,577
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,904
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 078,422
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,462
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 106,481
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,840

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	134,773	134,784		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,713	11,715		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,209	1,210		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,469	32,473		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,623	44,626		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	169,311	169,585		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	707,341	706,270		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	145,792	146,203		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	134,154	134,387		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	119,072	119,237		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	118,105	118,320		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	114,708	114,860		
13	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	99,113	98,999		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
14	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 272,157	1 291,223		
15	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 237,350	2 249,541		
16	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	122,291	125,653		
17	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	122,244	124,206		
18	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 148,758	1 148,567		
19	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	127,923	132,112		
20	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	164,163	166,809		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,868	15,300		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 820,178	5 871,823		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 592,453	6 640,046		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,368	2,417		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,882	1,907		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,212	1,234		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
				Date de détachement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,752	107,765
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	104,062	104,072
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,664	104,673
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,545	102,575
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,354	103,366
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,678	106,692
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,441	103,453
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,505	103,517
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,658	103,669
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,519	105,528
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,457	102,472
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	103,853	103,863
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,618	103,631
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	106,008	106,018
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,709	105,719
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,291	102,299
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,529	102,538
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	103,909	103,919
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	101,999	102,009
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,760	105,771
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,761	103,771
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,289	102,300
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	104,149	104,160
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,368	104,378
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,616	101,625

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE**

52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,494	10,495
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,594	103,604
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE

55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,571	101,638
----	---------------------------	-----	------------	----------	-------	---------	---------	---------

SICAV MIXTES

56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,811	76,908
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	161,935	162,285
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 621,426	1 626,896
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	115,092	115,118
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	121,187	121,320
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	99,668	100,075
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,739	16,749
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	284,616	285,381
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	53,625	53,817
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 335,371	2 338,029
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	81,504	81,665
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	59,429	59,484
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	104,896	104,837
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	116,380	116,397
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	113,649	113,761

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,755	11,760
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,849	12,853
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,015	17,030
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,659	17,695
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,695	12,727
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	136,225	136,635
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	136,430	136,783
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	130,313	130,588
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,490	21,535

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	101,944	102,554
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	106,387	107,277
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	151,299	155,134
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,422	10,471
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	124,495	126,394
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,029	117,534
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	183,186	185,975
87	MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	160,846	162,383
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	138,892	139,688
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	10 830,427	11 035,025
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	194,430	198,731
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	109,961	110,960
92	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 464,019	1 491,805
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	105,560	109,056
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	108,989	110,557
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 327,637	10 544,895

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS